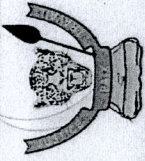


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 219/2023

A L'ENTREPRISE CONGO BATIR

Après avoir reçu le contrat du marché n° 011/CAB.PROGOU/SANK/01/JSM/2021, conclu avec la Province de Sankuru, pour un montant total hors taxe de dollars américains six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quatre, soixante-six centimes (**USD 682.464,66**) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit, dollars américains quatre mille sept cent septante-sept, vingt cinq centimes (**USD 4.777,25**).

Fait à Kinshasa, le 21/12/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général ad
Benoît Kalimat Kalambe